

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 JUN 2020 CONSEIL MUNICIPAL

Présents : MM. Stéphan PINAUD – Claude THOMAS – Pascal HUET– Mégane MONNEAU– Romane HUET – Aurélie DELAPORTE – Véronique GAROUX – Eric BREILLACQ – Joël RAVENEAU – Francis KATCHATOUROFF

Représentés : Cécile GAUCHER (par Stéphan PINAUD),

Absents excusés : néant

Secrétaire de séance : Mégane MONNEAU

Ouverture de la séance : 19 H 10

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de pouvoir rajouter deux questions à l'ordre du jour :

- Délibération demande de subvention entrée Est du Bourg
- Convention du circuit du Patrimoine

Accord à l'unanimité de l'assemblée.

Approbation du Compte-rendu du 9 juin 2020 accord à l'unanimité.

1/ ATTRIBUTION DU LOCAL COMMERCIAL

Monsieur le maire expose que M. PARISIS qui avait loué le local commercial de proximité depuis le mois de septembre 2019 s'est désisté par courrier en date du mois de février 2020 pour des raisons personnelles. Une annonce a été refaite sur le site de TF1 et une candidature a été déposée à la Mairie pour la location dudit local. Monsieur le Maire a reçu la personne en question et cette dernière a adressé un mail à la Mairie précisant son accord. Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur la location dudit local et de fixer le prix du loyer.

Monsieur le maire informe qu'après avoir échangé à plusieurs reprises avec les futurs locataires du commerce, ces derniers ont l'expérience, ils tenaient un commerce alimentaire et restauration. Ils proposent d'exploiter l'épicerie avec la vente de produits de premières nécessités, pains, viennoiseries, sandwicherie, et plats préparés fait maison... Monsieur le maire explique que cela pourrait apporter une synergie avec les demandes qui seront faites.

Quelques travaux seront nécessaires dans le local avant leur installation. Le magasin se dénommera « Le Panier de Selena ». L'ouverture est prévue début août.

Monsieur le maire propose un loyer d'un montant de 233.33 € H-T, soit 280 € TTC.

Si des travaux sont effectués dans le local, Véronique GAROUX demande s'il est possible d'envisager un garage vélos à proximité dudit local qui manque à Candes St Martin ?

Monsieur Claude THOMAS pense au préau sur le parking qui pourrait peut-être être scindé en deux ? Monsieur le maire dit que cela pourrait être étudié. Il est précisé que ces futurs locataires doivent se loger à Candes St Martin, et qu'il avait été envisagé de louer la maison du 26 route de compostelle. Après échanges avec les concernés, un logement de Val Touraine Habitat va se libérer et Monsieur le maire a positionné le dossier des futurs locataires.

Il demande au conseil municipal de se positionner sur l'attribution du local et sur le montant du loyer.

Accord à l'unanimité.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie Candes St Martin

2/ ANNULATION DES LOYERS COMMERCIAUX

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la crise sanitaire liée au Coronavirus, l'Etat a mis en place des mesures de soutien aux entreprises ainsi que la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire. Deux artisans m'ont fait part de leurs difficultés par courrier et m'ont demandé l'annulation des loyers des mois de mars et avril.

Suite à cette demande, Monsieur le Maire propose l'annulation des loyers des mois de mars et avril pour tous les artisans, commerçants locataire auprès de la commune de Candes, soit :

- Madame PLASSE – bijoutière –
- Monsieur PIOT – coutelier –
- Madame SCHWEIZER – fabrication objets divers –
- Madame DALLET – salon de coiffure –
- Madame DUCHEMIN – conserverie –

Le montant des annulations s'élèvent à la somme de 1 942.92 € TTC.

Après échanges, il est demandé au conseil municipal de délibérer sur ce point. Accord à l'unanimité.

3/ DEMANDE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE : ENTREE EST BOURG DE CANDES ST MARTIN

Monsieur le Maire expose que la commune peut bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police pour la réalisation de travaux de voirie en matière de sécurité routière.

Pour l'année 2020, il est proposé de présenter un dossier relatif à la sécurisation de l'entrée Est du bourg de Candes Saint Martin et d'installer une écluse double destinée à casser la vitesse à l'entrée du bourg. Cet aménagement permettrait de remplacer les baliroads installés depuis plusieurs années.

Une étude a été demandée au Conseil Départemental STA de l'ILE BOUCHARD. Le devis s'élève à la somme de 11 280 € TTC.

Monsieur le maire précise qu'en fonction du montant de la subvention les travaux pourront ou non être réalisés.

Accord à l'unanimité.

4/ CONVENTION LIVRETS CIRCUIT DU PATRIMOINE ENTRE COMMUNES DE MONTSOREAU – PNR – CCCVL – OFFICE TOURISME SAUMUR VAL DE LOIR ET CANDES ST MARTIN

Monsieur le maire informe que l'office de tourisme du Saumurois a modifié sa structure juridique et qu'il convient de passer une nouvelle convention et de rééditer les livrets du circuit du patrimoine. Les tarifs sont identiques à l'année 2017, soit 976 € TTC dont 30 % pour la mairie de Candes St Martin.

Accord à l'unanimité.

5/ QUESTIONS DIVERSES

Plan canicule : Monsieur le maire informe que le CIAS chaque année adresse aux communes un questionnaire destiné aux personnels âgées afin de recenser les personnes âgées qui souhaitent bénéficier de leur service, qui consiste à un suivi régulier de ces personnes, par des appels téléphoniques....Monsieur le maire demande si des élus souhaitent s'occuper du recensement et de la distribution des questionnaires.

Monsieur Claude THOMAS et Pascal HUET se portent volontaires.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie Candes St Martin

SMICTOM : un problème récurrent se produit depuis quelques temps, chaque lundi matin, en raison des travaux à la maison DUTILLEUX, rue du confluent. Un camion est stationné occupant la chaussée et le camion du SMICTOM ne peut pas passer, les ordures ménagères ne sont donc pas ramassées.

Monsieur le maire a contacté les membres de l'association foyer DUTILLEUX afin de trouver une solution pour le lundi matin.

Il convient de nommer deux délégués au SMICTOM : Monsieur Joël RAVENEAU, titulaire et Monsieur Claude THOMAS, suppléant.

Monsieur le maire informe qu'un conseil communautaire provisoire Chinon, Vienne et Loire a été mis en place en attendant les élections, et lorsque les commissions seront validées, chaque conseiller municipal pourra se positionner, en sachant qu'il n'y a pas d'obligation.

Monsieur le maire informe que la commune a reçu une demande pour la venue d'un cirque sans animaux, et il est demandé au conseil municipal de donner son avis. La date retenue est le 18 et 19 août 2020. Avis favorable du conseil municipal.

Véronique GAROUX, fait part que les amis de Candes avait un groupe de visiteurs et qu'il n'a pas été possible de visiter les fours car le portail était fermé. Monsieur le maire va faire le nécessaire auprès du nouveau locataire.

Joël RAVENEAU informe que le président de la pêche, monsieur DURAND, demande la pose du rétroviseur afin de sécuriser la sortie des véhicules qui viennent de la cale du bac.

Monsieur Eric BREILLACQ fait part d'informations concernant les passages piétons qui sont mis en place avec un effet d'optique, et qui oblige les automobilistes à ralentir. Le coût est environ 3 000 €. Informe également, que l'arbre coupé par la CCCVL repousse et demande à ce que la CCCVL intervienne.

La séance est levée à 21 h

Le Maire,

Stéphan PINAUD



